CPTS LYS ARMENTIERES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Septentrion Audit
cabinet neveux

SARL au capital de 10 000 € inscrite
sur la liste nationale des commissaires aux comptes,
rattachée à la CRCC des Hauts-de-France

999, avenue de la République
59700 Marcq-en-Barœul
Tel : 03.20.82.10.94
contact@septentrionaudit.fr
www.septentrionaudit.fr

Septentrion Audit
cabinet neveux

999, Avenue de la République
59700 Marcq-en-Barœul
Tel : 03.20.82.10.94
e-mail : contact@septentrionaudit.fr
www.septentrionaudit.fr

CPTS LYS ARMENTIERES

13 BIS RN Avenue François Mitterrand

59280 Armentières

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Aux adhérents,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du CPTS LYS ARMENTIERES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

-les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels dans la partie « Règles et méthodes comptables »,

- la note « Informations donnant une image fidèle » de l'annexe des comptes annuels, dans la rubrique « Règles et méthodes comptables », concernant les subventions sur part variable dont le montant n'est pas déterminable lors de l'arrêté des comptes, qui sont comptabilisées lors de leur encaissement.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit en observation, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, au cas particulier des CPTS.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marcq-en-Barœul, le 29/05/2026

SEPTENTRION AUDIT
I.DUPONT
Commissaire aux Comptes
Gérante Associée

SEPTENTRION AUDIT - LISTE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Bilan Actif

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025 Brut	31/12/2025 Amort. et Dépréc.	31/12/2025 Net	31/12/2024 Net
	Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	1 145	233	911	1 140
	Autres immobilisations corporelles	15 588	6 884	8 704	9 822
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	**16 733**	**7 117**	**9 616**	**10 962**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	70 135		70 135	76 131
	Charges constatées d'avance	2 079		2 079	811
	Valeurs mobilières de placement	155 774		155 774	102 814
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	406 404		406 404	392 297
	TOTAL (III)	**634 391**		**634 391**	**572 053**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	**651 124**	**7 117**	**644 007**	**583 015**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
(2) dont créances à plus d'un an

SEPTENTRION AUDIT - SPE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	336 202	224 303
	Excédent ou déficit de l'exercice	**74 282**	**111 900**
	Total des fonds propres (situation nette)	**410 485**	**336 202**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	**410 485**	**336 202**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 524	20 594
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	22 748	19 969
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)	206 250	206 250
	Total des dettes	**233 522**	**246 813**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**644 007**	**583 015**
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	74 282,46	111 899,72
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	233 522	246 813
	(2) Dont emprunts participatifs		

SEPTENTRION AUDIT - STE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	3 765	3 360
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	372 751	353 799
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	11	61
	Total des produits d'exploitation	**376 526**	**357 220**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	192 703	154 023
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 261	1 879
	Salaires	78 130	64 253
	Cotisations sociales	30 067	26 037
	Dotation aux amortissements et dépréciations	3 450	2 831
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	3	6
	Total des charges d'exploitation	**306 615**	**249 029**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**69 912**	**108 191**

SEPTENTRION AUDIT - STE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES -

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	69 912	108 191
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 371	3 873
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Total des produits financiers	**4 371**	**3 873**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	4 371	3 873
	RESULTAT COURANT avant impôts	74 282	112 064
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		164
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		(164)
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	TOTAL DES PRODUITS	380 897	361 092
	TOTAL DES CHARGES	306 615	249 193
	EXCEDENT ou DEFICIT	74 282	111 900

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

SEPTENTRION AUDIT - STE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Annexe

Note de présentation

Description de l'association

L'Association constitue une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé au sens de l'article 65 de la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016. Elle regroupe des acteurs de santé sous la forme d'une ou de plusieurs équipes de soins primaires, des professionnels de santé assurant des soins de premier ou de second recours, des structures sanitaires, médico-sociales et sociales.

Nature des activités de l'association

L'Association a pour objet la mise en oeuvre du projet de santé dont la finalité est la prise en charge globale de qualité de la population sur l'ensemble du territoire d'*Armentières*, avec notamment comme champs d'application :

- Accès aux soins pour tous,
- Prévention et promotion de la santé,
- Coordination pluriprofessiotmelle,
- Qualité et pertinence des soins.

Et, plus généralement, toutes actions, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus -indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser le but poursuivi par l'association, son extension ou son développement.

Périmètre d'intervention de l'association

Le territoire concerné comprend les communes d'*Armentières, Bois-Grenier, La Chapelle d'Armentières, erquinghem-Lys, Estaires, Frelinghien, La Gorgue, Houplines, Nieppe, Pérenchies, Premesques, Steenwerck et Verlinghem ..*

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes ont été établis en application du Règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et du règlement ANC N°2014-03 du 05 juin 2014 .

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **644 007** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **380 897** euros et un total **charges** de **306 615** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **74 282** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre hormis application du règlement ANC 2022-06
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06, applicable à compter des exercices ouverts au 01/01/2025, ainsi que du règlement ANC n°2023-03.

La première application du règlement de l'ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

Les principaux impacts du changement de règlementation sont les suivants :

- Suppression des transferts de charges (poste 79)
- Nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux opérations directement liées à un évènement majeur et inhabituel
- Réforme du contenu des annexes

Aucun autre changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Etablissement des états financiers en conformité avec le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 :

- le P.C.G 2023 homologué par arrêté du 26 décembre 2023
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors

Règles et Méthodes Comptables

frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

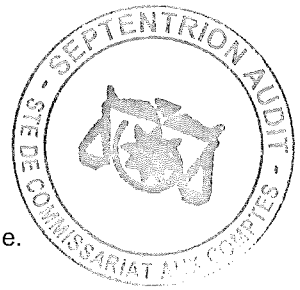

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Informations complémentaires :

L'association a passé un Accord Conventionnel Professionnel (ACI) avec la CPAM et l'ARS.
Les financements sont alloués pour la période du 1/10/25 au 30/09/26 au titre du fonctionnement de la CPTS et des différentes missions convenues.
La méthodologie retenue a été de constater des produits d'avance au prorata temporis.
Les financements comprennent une partie fixe connue et une partie variable non déterminable à la clôture de l'exercice.
Les subventions de l'ACI 2025/2026 attribuées pour la partie fixe ont été comptabilisées pour 275 000 €, dont 9 mois en produits d'avance soit 206 250 €
Les subventions variables 2025/2026 n'ont pas été comptabilisées (montant maximum 122.5 K€) .

Règles et Méthodes Comptables

Mentions spécifiques :

Conformément à la loi n°2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il n'est pas précisé le montant car cette mention viendrait à individualiser une rémunération.

Contributions volontaires :

Néant ..

Cotisations :

La méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations : année civile .

Informations donnant une image fidèle :

Les subventions sur part variable 2025/2026, non déterminables lors de l'arrêté des comptes, sont comptabilisées à l'encaissement.
Les subventions sur part variable 2024/2025, encaissées au cours de l'exercice 2025, ont été comptabilisés en produits pour un montant de 88 390.83 €.

SEPTENTRION AUDIT - STE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES -

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **644 007** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

  - un total produits de **380 897** euros
  - un total charges de **306 615** euros

  - dégage un résultat de **74 282** euros

L'exercice considéré :
- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **ASSOCIATION CPTS LYS ARMENTIERES** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 145					1 145
	Instal., agencement, aménagement divers	3 767					3 767
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	9 717		2 104			11 821
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**14 629**		**2 104**			**16 733**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	TOTAL	**14 629**		**2 104**			**16 733**

SEPTENTRION AUDIT - STE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	4	229		233
	Autres instal., agencement, aménagement divers	361	377		738
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	3 301	2 845		6 146
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**3 667**	**3 450**		**7 117**
	TOTAL	**3 667**	**3 450**		**7 117**

SEPTENTRION AUDIT - STE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	68 750	68 750	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	1 385	1 385	
	Charges constatées d'avance	2 079	2 079	
	TOTAL DES CREANCES	**72 214**	**72 214**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 524	4 524		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	9 617	9 617		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 609	10 609		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 521	2 521		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	206 250	206 250		
	TOTAL DES DETTES	**233 522**	**233 522**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

SEPTENTRION AUDIT - STE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES -

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour-sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Subvention Amorçage et Fonctionnement							
Subvention Accès aux soins							
Subvention Crise Sanitaire							
Subvention Prévention							
Subvention Organisation pluri-professionnel							
Subvention Qualité							
Subvention Accompagnement							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

SEPTENTRION AUDIT - SIEGE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	224 303	111 900			336 202
Excédent ou déficit de l'exercice	111 900	(111 900)	74 282		74 282
Situation nette	**336 202**		**74 282**		**410 485**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**336 202**		**74 282**		**410 485**

SEPTENTRION AUDIT - STE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES -

Variation des Fonds Reportés

	Fonds reportés clôture 31/12/2024	Report	Utilisation	Fonds reportés clôture 31/12/2025
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
TOTAL				

Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation						372 751
Subventions d'investissement						
TOTAL						**372 751**